

Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



20014787

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

14 JAN. 2020

DU BRABANT WALLON
Greffe

N° d'entreprise : 0720 612 406

Nom

(en entier) : **anticip**

(en abrégé) :

Forme légale : **SCS**Adresse complète du siège : **Chemon du Cyclotron, 6 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE**

**Objet de l'acte : Transfert du siège du Chemin du Cyclotron, 6 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE à
Rue de la Presse, 4 1000 BRUXELLES**

Anticip SCS

Chemin du Cyclotron, 6 1348 Louvain-La-Neuve

0720612406

Je soussigné Augustin Heuinckx, agissant en tant que gérant de la société anticip SCS.

Décide le transfert du siège social de la société, conformément à l'article L 223-18 du Code de commerce
(peut être vérifier l'article de loi ou demander au greffe) .Cette décision est prise le 04/10/2019, à l'adresse de l'ancien siège : Chemin du Cyclotron, 6 1348 Louvain-
La-Neuve.Le siège social est transféré à l'adresse suivante Rue de la Presse, 4 1000 Bruxelles. Ce transfert prend
effet le 04/10/2019.

Cette décision entraîne une modification des statuts de l'entreprise :

Ancienne mention : Chemin du Cyclotron, 6 1348 Louvain-La-Neuve

Mention rectifiée : Rue de la Presse, 4 1000 Bruxelles le (Date)

Fait le 04/10/2019, à Louvain-La-Neuve.

(Signature du gérant)

Augustin Heuinckx

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/01/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).